

portant nomination d'adjoints aux  
Délégués du Gouvernement, Chefs d'Ad-  
ministration Urbaine de Porto-Novo  
et Cotonou.

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. 1  
JORD. 1  
MFPT. 1  
MFAE. 1  
DAI. 4  
DGF. 5  
TRESOR. 1  
Gde CHANC. 1  
DI. 1  
C. 1  
IAA. 2  
PR. 5  
INTERESSES? 2  
S.G.G. 4  
C.S. 5

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;  
VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant forma-  
tion du Gouvernement ;  
VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les  
Services rattachés à la Présidence de la République  
et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;  
VU la Loi N°64-17 du 11 Août 1964 sur l'organisation  
Municipale ;  
VU le Décret n°41/PR-SGG du 16 Avril 1964 fixant la  
liste des emplois ou charges pour lesquels la nomina-  
tion est laissée à la discrétion du Gouvernement ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1°- Sont nommés :

- Adjoint au Délégué du Gouvernement, Chef de l'Adminis-  
tration Urbaine de Porto-Novo :  
M. SALOU Karimou, Instituteur Ordinaire à Porto-Novo.
- Adjoint au Délégué du Gouvernement, Chef de l'Adminis-  
tration Urbaine de Cotonou :  
M. ASSOGBA Hermann, Secrétaire Administratif de 1ère  
classe à Cotonou.

ARTICLE 2°- Le Présent décret qui prendra effet à compter de  
la date de prise de service des intéressés, sera enregistré,  
publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Fait à COTONOU, le 30 JUIN 1966  
Pour le Président de la République absent,

Par le Président de la République

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de la Défense Nationale,

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

VU:

Le Ministre des Finances et des  
Affaires Economiques

Lt. Colonel Philippe AHO.